

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 semaine du 16 au 20 mars

	Au 19/03	Var vs 13/03
EUR/CHF	1,0547	-3,27%
USD/CHF	0,9744	-0,20%
SMI	8782,24	+4,96%
Taux 10a	-0,39	+27pb

I. –Faits marquants : nouvelles mesures annoncés par le Conseil Fédéral

Le Conseil fédéral a tenu une conférence de presse le 20 mars. Il n'a pas annoncé de confinement généralisé (NB : demande formulée par le canton de Vaud le 18 mars) **mais a décidé d'interdire les rassemblements de plus de cinq personnes**. Les contrevenants peuvent être sanctionnés par une amende « d'ordre » de 100 CHF. Le respect des consignes de sécurité et d'hygiène a été fermement rappelé, notamment à destination des employeurs de la construction et de l'industrie. **Les entreprises qui ne s'y conforment pas seront susceptibles d'être fermées sur décision des autorités cantonales.**

Les mesures de soutien à l'économie ont été considérablement renforcées, avec une forte augmentation de l'enveloppe budgétaire qui y est consacré : 32 Mds CHF supplémentaires (qui s'ajoutent aux 10 Mds CHF annoncés ce lundi) soit environ 0,6 points de PIB au total (42 Mds CHF). Trois mesures ont été principalement prises (plus de détails ci-dessous):

- Octroi d'une enveloppe de 20 Mds CHF pour garantir des crédits bancaires « transitoires ». L'enveloppe pour ces cautionnements bancaires annoncée lundi n'était que de 580 Mios CHF. L'intérêt perçu sera limité.
- Extension large de la couverture du chômage partiel au travail temporaire, aux contrats de courte durée et aux apprentis et du droit à l'indemnité journalière en cas de réduction du temps de travail.
- Les entreprises auront la possibilité de différer sans intérêt le versement des contributions aux assurances sociales. Ces mesures s'appliquent également aux indépendants dont le chiffre d'affaires a chuté. Pour les versements de TVA, certains droits de douanes et l'impôt fédéral direct, les délais de versement pourront être repoussés.

La délégation des Finances des deux chambres du Parlement fédéral doit à présent se prononcer sur les crédits et projets de lois présentés pendant la conférence. Les modalités d'application seront précisées par ordonnance.

II. –Situation sanitaire

1. Epidémiologie au : 20 mars 2020, 14h00

Dépistages en cours : 664	Cas confirmés : 4176	Décès : 43
----------------------------------	-----------------------------	-------------------

NB : L'OFSP a annoncé avoir des difficultés à tenir des statistiques à jour et à les publier régulièrement.

2. Réponse du système hospitalier

Les hôpitaux suisses ne sont pas saturés. Ils se préparent à une possible évolution de la courbe des cas de coronavirus sur le modèle de l'Italie, soit 15 000 à 20 000 patients atteints du coronavirus d'ici une semaine, voire dix jours. La plupart serait pris en charge à domicile par leur médecin traitant, mais il faudrait en hospitaliser 20%, soit de 3000 à 4000, dont près de 2000 nécessitant une assistance respiratoire. Or, la Suisse dispose actuellement de 950 et 1000 lits, dont la plupart, entre 800 à 850, sont équipés de respirateurs. Elle cherche à augmenter cette capacité.

Le Conseil fédéral a approuvé le recours à l'armée afin d'appuyer les cantons au niveau des hôpitaux, de la logistique et de la sécurité. Elle dispose de 200 respirateurs artificiels.

II. – Mesures de restriction et trafic frontalier

Le Conseil Fédéral a décrété le 16 mars dernier l'état de «situation extraordinaire », jusqu'au 19 avril. Le Conseil fédéral peut dans ce cadre faire usage des pouvoirs renforcés qui en résultent (transfert de compétences cantonales et possibilité de prendre des mesures d'urgence).

1. Réduction des activités économiques et de transport

a/ Commerces : Tous les magasins, restaurants, bars et établissements de divertissements et de loisirs sont fermés jusqu'au 19 avril 2020, à l'exception notamment des magasins d'alimentation et des établissements de santé (ainsi que les pharmacies, les banques, les gares et services postaux) ;

b/ Tourisme : Fermeture des stations de ski et des liaisons ferroviaires touristiques domestiques

c/ Contrôle aux frontières :

- lors du passage en « situation extraordinaire » le lundi 16 mars 2020, le Conseil fédéral a annoncé des restrictions pour l'entrée sur le territoire suisse et le rétablissement des contrôles aux frontières. Seuls les citoyens suisses, les personnes avec un titre de séjour ou de travail, les personnes procédant au transport de marchandises, ou transit à travers la Suisse peuvent rentrer sur le territoire. En conséquence, l'administration fédérale des douanes a annoncé la fermeture de 130 postes frontières.
- En cohérence avec les annonces européennes de fermeture des frontières extérieures de l'espace Schengen, le Conseil fédéral suspend la délivrance de visas Schengen et de visas nationaux aux ressortissants d'États tiers, pour une durée fixée pour l'instant à trois mois.

d/ Transports :

- Transport aérien : la Suisse étend ses mesures de contrôle à l'entrée sur son territoire dans les aéroports. Ces mesures de restriction s'appliquent dès à présent également au trafic aérien en provenance d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne et de tous les pays non-membres de Schengen.
- Les CFF ont initié jeudi 19 mars la première étape du plan de réduction de l'offre de transports publics. Ainsi, certains trains du trafic de grandes lignes sont supprimés aux heures de pointe (1 train par heure contre 2 actuellement). Les gares seront fermées durant les nuits du week-end. À partir du lundi 23 mars, les services régionaux longue distance et transfrontaliers seront réduits. Le trafic grandes lignes sera encore davantage réduit à partir du jeudi 26 mars.
- A noter que la livraison de marchandises n'est pas restreinte, de même que le transit par la Suisse.

2. Frontalier franco-suisse

- Transport ferroviaire : entre la Suisse et les pays frontaliers (France, Allemagne, Italie et Autriche) les transports ferroviaires (NB: Le TGV Lyria dessert Bâle et Genève depuis et vers Paris). Les transports internationaux ou transfrontaliers ont donc pour terminus la dernière station suisse avant la frontière ;
- Transport aérien : maintien d'une liaison journalière par Air France vers Genève et Zürich à partir du 23 mars
- Le Léman Express est interrompue en France et en Suisse depuis le jeudi 19 mars en raison d'un cas confirmé de Covid-19. Un service alternatif de bus a été mis en place.
- Face aux difficultés de passage à la frontière, notamment à Genève et à Bâle, L'administration fédérale des douanes (AFD) a annoncé l'aménagement de files prioritaires pour le passage des travailleurs médicaux et pour le transport de marchandises. Un système de « macarons » a été mis en place à Genève pour le personnel frontalier qui travaille dans le secteur de la santé.

III. Situation et mesures économiques

1. Mesures économiques : recours massif au chômage partiel

Les salariés des entreprises devant réduire leur activité en raison du coronavirus sont éligibles au dispositif suisse de chômage partiel prévoyant le versement par l'assurance-chômage de 80% de la perte de salaire occasionnée. Le Conseil Fédéral a annoncé le 16 mars que la caisse d'assurance chômage serait abondée à hauteur de 8 Mds CHF (dont 2 Mds CHF de fonds aujourd'hui disponible et un endettement de 6 Mds CHF qui correspond au plafond fixé de dans le cadre de la loi sur le frein à l'endettement). Le 20 mars, une extension du dispositif a été annoncée sans préciser son coût.

Deux adaptations du dispositif de chômage partiel ont été effectuées pour accroître sa réactivité :

1. le délai de carence pour bénéficier de cette indemnité est supprimé jusqu'au 30 septembre 2020 (contre 2j auparavant, les premiers jours étant à la charge de l'entreprise) ;
2. Le délai de traitement des demandes des entreprises à bénéficier du dispositif a été réduit de 10 jours à 3 jours.

2. Les autorités suisses garantissent les prêts bancaires de court terme

Les entreprises affectées par des problèmes de liquidité pourront accéder rapidement et simplement à des crédits représentant jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires ou d'un montant de 20 millions de francs au plus. Les montants jusqu'à 0,5 million de francs seront versés immédiatement par les banques et seront couverts en totalité par la garantie de la Confédération. Pour les montants supérieurs à 0,5 millions de francs, les banques devront se porter caution à hauteur de 15%. Ces mesures devront faire l'objet d'un contrôle préalable de la Finma. Comme annoncé en introduction, l'enveloppe consentie par la fédération pour ces garanties est de 20 Mds CHF.

Cet outil est également destiné à soutenir les TPE et les PME exportatrices.

3. La suspension des poursuites pour recouvrement de créances

Depuis le jeudi 19 mars, et jusqu'au 4 avril, le Conseil fédéral ordonne la suspension des poursuites pour le recouvrement de créances.

4. Autres mesures

- Le Conseil fédéral prévoit également une aide de 280 millions de francs pour le domaine culturel et de 100 millions dans le domaine du sport.
- Pour ce qui concerne le paiement des loyers, le Conseiller Fédéral Guy Parmelin a lancé un appel au compromis » et aux « arrangements à l'amiable » entre bailleurs et locataires.

4. Policy mix

Afin de limiter l'appréciation du franc suisse et ses effets déflationnistes, la Banque nationale suisse (BNS) intervient de manière accrue sur le marché des changes. Elle a en revanche décidé de maintenir son taux de refinancement et son taux de rémunération des dépôts des banques auprès de la BNS à -0,75%, sachant que la BCE n'a pas, non plus, réduit ses taux directeurs. Afin de ne pas pénaliser excessivement les banques par sa politique de taux négatifs, la BNS a accru la part des réserves excédentaires des banques qui est exemptée du paiement du taux de -0,75 % de sa facilité de dépôts. Selon le Conseiller Fédéral Guy Parmelin, l'économie suisse « tourne actuellement à 80% ».

5. Certains cantons ont pris des mesures économiques supplémentaires

Plusieurs cantons ont créé des fonds en faveur de certains secteurs économiques. **Le canton de Genève** augmente de 50 millions de francs les crédits de la Fondation d'aide aux entreprises (pour un total de 96 millions CHF) afin d'effectuer des avances de liquidités sous forme de prêt sans intérêt. **Le canton de Vaud** annonce 150 millions de francs d'aide aux entreprises (avance de trésorerie pour 100 millions de francs et augmentation du fond d'assurance chômage pour 50 millions de francs). **Le canton de Fribourg** débloque 50 millions de francs pour soutenir les entreprises (financement du chômage partiel et cautionnement des crédits bancaires). **Le canton de Neuchâtel** va proposer un prêt sans intérêts (enveloppe de 30 millions de francs en faveur des indépendants et petites entreprises de moins de cinq personnes). **Le canton d'Argovie** va soutenir l'économie locale à hauteur de 500 millions de francs, dont 228 millions de francs issus de ses excédents budgétaires de 2019.

IV. Relations UE Suisse

La votation du 17 mai sur la liberté de circulation des personnes est reportée. Le Conseil fédéral a décidé de renoncer à la tenue de cette votation populaire fédérale. Par ailleurs, les délais impartis pour la récolte des signatures et le traitement des initiatives populaires et des demandes de référendum qui sont en cours seront temporairement suspendus.

IV. Secteur financier

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) assouplit les règles pour les salles de marché. La Finma agit en conséquence de la crise liée au coronavirus. La Finma considère que les banques sont opérationnellement et financièrement bien armées. Les règles des salles de marché seront aménagées par la Finma afin de permettre un plus large recours au télétravail. L'autorité octroie aussi aux établissements des délais plus longs pour les recensements concernant le négoce en valeurs mobilières. Elle renonce à obtenir les données sous forme d'un journal sous trois jours de travail.